Du 1er au 31 août 2016

ACTUALITÉ DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Auvergne - Rhône-Alpes

Intitulé de la Convention Collective	Code IDCC	Thématique de l'avenant	Arrêté d'extension au JO	Texte de l'avenant
Blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie	2002	Salaire	Lien	Lien
Cinq branches industries alimentaires diverses	3109	Salaire	Lien	Lien
Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire	2216	Salaire	Lien	Lien
Eaux embouteillées, des boissons rafraîchissantes sans alcool et de bière	1513	Salaire	Lien	Lien
Fabrication de l'ameublement	1411	Salaire	Lien	Lien
Horlogerie	1044	Salaire	Lien	Lien
Jardineries et graineteries	1760	Régime de prévoyance complémentaire	Lien	Lien
Librairie	3013	Prévoyance	Lien	Lien
Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance	1404	Formation professionnelle (période de professionnalisation et plan de formation)	Lien	Lien
		Formation professionnelle (période de professionnalisation et plan de formation)	Lien	Lien

Prestataires de services dans le secteur tertiaire	2098	Salaire	Lien	Lien
Remontées mécaniques et domaines skiables	454	Prévoyance	Lien	Lien
Transports routiers	16	Obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de protection santé dans les entreprises du transport routier de marchandises	Lien	Lien
		Obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé » dans les entreprises de transport de déménagement	Lien	Lien
		Obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé » dans les entreprises de transport sanitaire	Lien	Lien
		Obligation conventionnelle de souscrire une complémentaire santé minimum dans les entreprises du transport routier de voyageurs	Lien	Lien
		Modification de l'arrêté du 5 août 2013 portant extension de l'avenant n° 86 du 11 juin 2012	Lien	Lien

ACCORDS REGIONAUX				
Bâtiment, moins de 10 salariés (Auvergne) - Ouvriers	1596	Salaire	Lien	Lien
		Indemnités de repas et de petits déplacements	Lien	Lien
Bâtiment, moins de 10 salariés (Rhône-Alpes) - Ouvriers	1596	Salaire	Lien	Lien
Bâtiment, plus de 10 salariés (Auvergne) - Ouvriers	1597	Salaire	Lien	Lien
		Indemnités de repas et de petits déplacements	Lien	Lien
Bâtiment, plus de 10 salariés (Rhône-Alpes) - Ouvriers	1597	Salaire	Lien	Lien

ACCORDS DEPARTEMENTAUX				
Métallurgie (Haute-Savoie)	836	Salaire et prime de panier	Lien	Lien